

Système de numérotation des croisières dans la zone Atlantique

Le modèle de numérotation des croisières utilisé dans la zone Atlantique et par d'autres organisations est **AA-*nnn***, où **AA** équivaut aux deux derniers chiffres de l'année et ***nnn*** est un numéro de série unique attribué à chaque croisière prévue. Ce modèle ne permet pas de tenir compte facilement de l'ajout d'autres ensembles de données provenant de programmes ne dépendant pas des navires, d'autres organisations, de navires du MPO non restreints à une zone, etc. Qui plus est, certaines données océanographiques stockées datent du début du XX^e siècle et même de la fin du XIX^e siècle, et par conséquent une année à deux chiffres ne suffit plus. L'utilisation de l'exercice financier du gouvernement plutôt que l'année civile est aussi source de confusion dans certaines bases de données.

Il semble qu'il y ait un certain nombre de bases de données en usage au MPO et dans d'autres ministères qui intègrent d'une façon ou d'une autre les numéros de croisière assignés par le Comité des plates-formes scientifiques de la zone Atlantique (CPSZA). Bien qu'il n'incombe pas au CPSZA de concevoir un système de numérotation des croisières compatibles avec les structures de ces bases de données, on s'efforce quand même de consulter les responsables de ces dernières et d'exaucer leurs vœux dans toute la mesure du possible. Cependant, il faut comprendre qu'en bout de ligne, on en arrive à un compromis qui, inévitablement, pourra poser des problèmes à certains.

À compter du 1^{er} avril 2000, la zone Atlantique adoptera un système d'identification des croisières à 10 caractères, **VVVaaaNNN**, où :

- VVV** = indicatif à 3 caractères alphanumériques du vaisseau
ou de l'organisation
(voir le tableau)
- AAAA** = les quatre chiffres de l'année
- NNN** = numéro d'identification à 3 chiffres attribué séquentiellement

Les numéros de croisière seront attribués en fonction de l'année civile à compter du 1^{er} avril 2000.

Les responsables des calendriers régionaux de la zone Atlantique feront ce qui suit :

1. Assigner un code de trois chiffres aux navires de la région et aviser le président du Comité des plates-formes scientifiques de la zone Atlantique des ajouts et modifications à faire de temps à autre.
2. Assigner des numéros séquentiels aux croisières indépendamment des identificateurs de plate-forme; toutes les croisières d'une année civile seront donc numérotées séquentiellement.

Le président du Comité des plates-formes scientifiques de la zone Atlantique verra à ce qu'une liste à jour de ces codes soit incluse aux calendriers d'utilisation des navires de la zone, sous forme de pièce jointe ou de bloc d'information, chaque fois que ces calendriers sont diffusés.

Les organisations, les personnes, etc. sont libres de créer et d'utiliser leur propre code **VVV** à trois caractères. S'ils souhaitent réduire la possibilité d'un code en double, ils peuvent négocier l'attribution d'un code unique avec le président du Comité des plates-formes scientifiques de la zone Atlantique. Ce dernier l'ajoutera alors à la liste publiée des codes de navire et d'organisation.

D. L. McKeown

Président du Comité des plates-formes scientifiques de la zone Atlantique

Le 9 février 2000

Code d'identification des navires et des unités organisationnelles

Région	Navire/Organisation	Code d'identification
Laurentienne	Martha L. Black	MLB
	Fredrick G. Creed	FGC
	Calanus II	CAL
Maritimes	Acadia	ACD
	Alfred Needler	NED
	A.T.Cameron	ATC
	Baffin	BAF
	Dawson	DAW
	E. E. Prince	PRN
	Frank M. Weston	WES
	Commission géologique du Canada (Atlantique)	GSC
	Harengus	HAR
	Hudson	HUD
	J.J.Cowie	JJC
	J. L. Hart	HRT
	Lady Hammond	HAM
	Louis S. St. Laurent	LSL
	Divisions des poissons de mer	MFD
	Matthew	MAT
	Navicula	NAV
	Opilio	OPL
	Pandalus III	PAN
	Parizeau	PAR
	Sackville	SCK
Terre-Neuve	Teleost	TEL
	Wilfred Templeman	TEM
	Shamook	SHA